



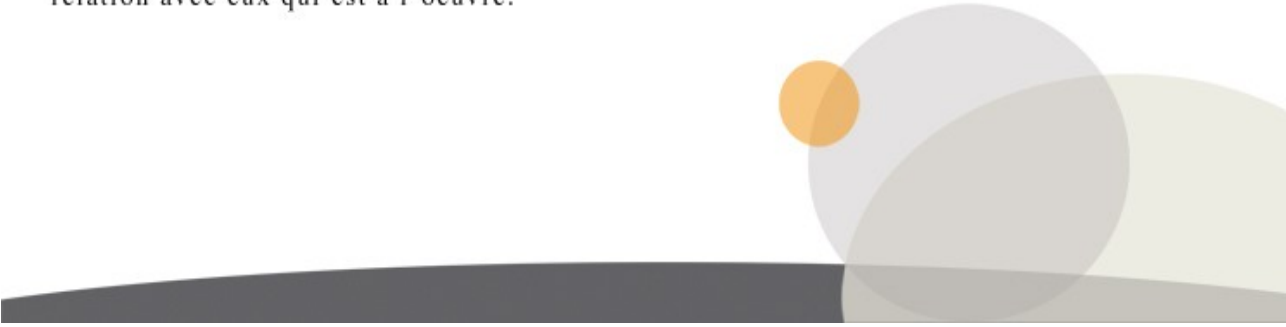
**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

Appel du Front de gauche pour une politique de l'enfance bienveillante et émancipatrice !

La politique de l'enfance a subi ces dernières années une régression sans précédent depuis 1945. Une régression faite d'agressions idéologiques et budgétaires contre les différents services publics y concourant. Une régression visant à gommer la notion même d'enfant, à punir et humilier les familles fragilisées, à culpabiliser tout particulièrement les mères, à déstabiliser des professionnel-le-s enserré-e-s dans des restrictions de moyens drastiques par le désengagement de l'Etat ou par le transfert non compensé de ses responsabilités sur les collectivités locales, et enfermé-e-s dans des "protocoles" froids et techniciens faisant fi de l'humain et de la spécificité de leur métier. Tous ces protocoles sont empreints d'une logique avant tout comportementaliste s'appuyant sur des classifications anglo-saxonnes contestées par nombre de psychologues et de professionnel-le-s de la santé et de l'action sociale. Les notions de prévention des difficultés et d'accompagnement bienveillant de leur résolution ont été remplacées par celles de détection précoce (dès la crèche!) des « troubles du comportement » et de contrôle continu des destins de délinquance qu'ils sont supposés prédire ! De surcroît les moyens alloués aux politiques publiques de l'enfance sont en tel recul que celles-ci sont menacées de disparition. Un renvoi massif des principales composantes de ces politiques s'opère ainsi vers la sphère privée. Il est sous tendu par l'idée que les enfants sont placés sous la seule responsabilité des familles et dédouane ainsi les pouvoirs publics d'assumer, nationalement et localement, la leur. Il occasionne par là même un recul important pour les droits des femmes qui, nous le rappelons, prennent majoritairement les congés parentaux, quand elles n'interrompent pas tout bonnement leur carrière. Or, nous pensons, au contraire, que tous les enfants doivent être placés sous la protection de la République, enjeu fondamental si on veut lutter contre les inégalités sociales et leur reproduction. C'est bien cet objectif majeur que la gauche doit s'assigner. Un objectif sans concession qui prend en compte à la fois la globalité de la personne de l'enfant, de la naissance à 18 ans, mais aussi l'ensemble des enfants, sans distinction aucune. Un objectif ambitieux mais incontournable que notre pays s'est d'ailleurs engagé à viser en ratifiant, dès 1990, la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale de l'ONU, et en reconnaissant de la sorte l'étroite articulation des droits de tous les enfants tant à la protection bienveillante qu'à l'émancipation citoyenne.

Dans tous les domaines touchant à l'enfance, c'est la maltraitance institutionnelle tant à l'égard des publics concernés (enfants, jeunes, parents) que des professionnel-le-s en relation avec eux qui est à l'oeuvre.





**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

- Dans le domaine de l'éducation:

L'Éducation nationale a connu une saignée avec la suppression au total de 66000 postes depuis 2007. Cette politique absurde, injuste et dangereuse touche plus particulièrement les zones les plus pauvres et les enfants en plus grande difficulté avec, notamment la destruction en cours des RASED, auxquels se substitue de façon perverse le renvoi abusif vers le champ du handicap, notamment mental, d'un nombre croissant d'enfants dont les difficultés scolaires ne peuvent plus être prises en compte dans des classes surchargées. La déscolarisation massive des tout-petits n'a pas été compensée par des modes d'accueil accessibles aux familles populaires (le taux national de scolarisation des enfants de deux ans est passé de 35,9% en 2000 à 20,9% en 2007 et à 13,5% aujourd'hui et, dans des départements populaires comme la Seine-Saint-Denis, il se situe en-dessous de 1%). C'est un choix idéologique de société, ayant notamment pour conséquence de laisser les familles des classes populaires se débrouiller seules, qui a été méthodiquement appliqué, avec la caution « scientifique » de quelques pédiatres et pédopsychiatres influents, habiles à promouvoir le maintien ou le renvoi des mères au foyer, et indifférents aux besoins de socialisation précoce, par l'école, de jeunes enfants n'ayant pas eu accès à des modes d'accueil trop rares ou trop coûteux. La conséquence en est, entre autres causes, une précarisation accrue essentiellement des femmes faiblement qualifiées sur le marché du travail puisque, en moyenne, 63% des moins de 3 ans sont gardés par leurs parents (le plus souvent les mères), mais 91% parmi les 20% des foyers les plus pauvres – plus souvent par contrainte que par choix - et 31% parmi les foyers les plus aisés. Une autre conséquence, tout aussi lourde, est d'aggraver les inégalités au détriment des enfants issus de milieux socio-culturel et économiques défavorisés. En effet, c'est d'abord pour ces enfants qu'une aide précoce, avant trois ans, sera précieuse dans l'apprentissage du langage, des codes sociaux, des repères spacio-temporels, de la motricité. Quel que soit le mode d'accueil collectif, à condition que le groupe ne soit pas trop nombreux, il en résultera un meilleur épanouissement de nos enfants, mais aussi de réelles économies dans la suite de leur cursus (moins d'échecs scolaires, de redoublements, etc...)

Derrière ce choix des gouvernements de droite, il y a surtout une volonté de marchandisation de l'accueil de la petite enfance (avec l'invention de "jardins d'éveils" qui peinent d'ailleurs à se développer), et ceci au détriment des efforts de création de places d'accueil collectif de qualité menés par les communes et les Caisses d'allocations familiales. En corollaire, une logique de rentabilité s'est imposée avec le décret Morano de 2010 augmentant le ratio du nombre d'enfants par professionnel-le dans les crèches collectives et faisant passer de 3 à 4 le nombre d'enfants pouvant être accueilli-e-s par une même assistante maternelle libérale agréée.



**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

- Dans le domaine social et médico-social:

L'hémorragie des postes et le désengagement massif de l'Etat font les mêmes ravages. Par exemple, la santé scolaire a été totalement sacrifiée : en moyenne, un médecin a en charge...9700 élèves et une infirmière... 1600 ! Le rôle et la présence, pourtant appréciés des jeunes, des infirmières et infirmiers scolaires dans les collèges et les lycées ne font l'objet d'aucune ambition politique. Pourtant, là aussi, la santé scolaire améliore l'égalité entre les enfants en repérant les difficultés sensorielles (vision, audition), les dyslexies, les dyspraxies, mais aussi tous les autres problèmes de santé dans des milieux où les enfants ne sont pas régulièrement suivis (scoliose, caries dentaires, vaccinations etc.). Elle joue enfin un rôle important par l'information sexuelle, la prévention des grossesses précoces et des IVG, des MST (Sida) et aussi dans la prévention des toxicomanies (alcool, tabac, drogues). Les transferts massifs de charges Etat/départements accentuent les inégalités territoriales et sociales (ex: la Protection Maternelle et Infantile - PMI). Le principe républicain d'égalité est laissé à l'appréciation d'élus locaux qui, dans les départements pauvres, ont de plus en plus de mal à boucler leur budget ou qui, pour d'autres, trouvent parfois beaucoup plus rentables politiquement de refaire les routes que de financer les services de PMI. Les restrictions des subventions au planning familial, que Marine Le Pen a pris récemment pour cible, n'ont pas attendu l'arrivée au pouvoir de celle-ci.

Derrière ce choix des gouvernements de droite, il y a surtout une volonté de marchandisation de l'accueil de la petite enfance (avec l'invention de "jardins d'éveils" qui peinent d'ailleurs à se développer), et ceci au détriment des efforts de création de places d'accueil collectif de qualité menés par les communes et les Caisses d'allocations familiales. En corollaire, une logique de rentabilité s'est imposée avec le décret Morano de 2010 augmentant le ratio du nombre d'enfants par professionnel-le dans les crèches collectives et faisant passer de 3 à 4 le nombre d'enfants pouvant être accueilli-e-s par une même assistante maternelle libérale agréée.

Les services publics de psychiatrie en général et de pédo-psychiatrie en particulier sont les parents les plus pauvres de la politique de santé : nombre sans précédent de postes non pourvus en dehors des grandes villes universitaires, désintérêt de l'Etat et des administrations sanitaires hospitalo-centrées pour les dispositifs de soins ambulatoires de proximité aboutissent à des délais d'attente de plusieurs mois pour obtenir un premier rendez-vous auprès d'un pédopsychiatre ou d'un psychologue du secteur public.

- Dans le domaine judiciaire:

La volonté des gouvernants a été particulièrement manifeste de tourner le dos aux principes énoncés par le Conseil National de la Résistance dans l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, qui proclame par exemple dans son exposé des motifs : "Il est peu de problèmes aussi graves que la protection de l'enfance" ou que "La République française entend protéger efficacement tous les enfants et plus particulièrement les mineurs délinquants". L'idée qu'un enfant n'est pas un adulte en miniature, la primauté de l'éducatif sur la sanction, la spécificité des réponses et des juridictions pour les mineurs ayant commis un délit ou un crime : tout cela a été battu en brèche, prenant prétexte de faits divers pour faire voter des lois de plus en plus répressives, alors que la délinquance des mineurs reste à un niveau identique depuis des années (aux environs de 18% de la délinquance totale) et que le nombre de crimes reprochés aux mineurs est en baisse. C'est pourtant la droite gaulliste qui avait adopté l'ordonnance de 1958 instituant une "assistance éducative" selon le principe suivant : "La meilleure prévention de la délinquance, c'est la protection de l'enfance". Quelques décennies plus tard, la maxime de la droite est devenue : "La meilleure prévention de la délinquance, c'est la sanction", comme l'a déclaré Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, en 2006 devant le Sénat. Le désengagement de l'Etat en matière de politique judiciaire de l'enfance se traduit par des coupes sombres dans le budget de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), plus particulièrement dans les moyens affectés à la protection de l'enfance, avec un délaissement complet des jeunes majeurs (18 à 21 ans). Les seuls moyens qui augmentent sont ceux affectés à l'enfermement et à l'emprisonnement avec la création de presque 400 places de prison supplémentaires pour les enfants et d'autant dans les centres éducatifs fermés (CEF), au détriment des foyers classiques et du suivi éducatif en milieu ouvert. Une conception dépourvue d'imagination, administrative, uniformisée, a remplacé à la PJJ la personnalisation des suivis à laquelle chacun de ces enfants a besoin.

La remise en cause de l'intervention de la PJJ en matière de protection de l'enfance fait peser cette compétence sur la seule Aide sociale à l'Enfance (ASE), qui dépend des départements, augmentant là encore les inégalités sociales et territoriales. Bien que parés par le législateur, en 2007, de missions et de procédures d'intervention ambitieuses, la plupart des services départementaux d'ASE sont bien en peine de pouvoir les mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire national. Ils concentrent trop souvent les moyens dévolus aux mesures d'assistance éducative sur des interventions lourdes, humainement et financièrement, reposant notamment sur le « placement » des enfants et ciblées sur des familles dont les parents sont loin de bénéficier de tout l'accompagnement socio-éducatif que les professionnel-le-s pourraient leur proposer.

Le comble de la cruauté est atteint s'agissant de l'enfermement d'enfants et de mineurs isolés dans des centres de rétention : au total 356 enfants ainsi enfermés-e-s avec leurs parents, dont 210 âgé-e-s de moins de six ans. La France vient d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour un tel traitement infligé en 2007 à une famille Kazakhe comprenant deux enfants de cinq mois et de trois ans !

La situation des mineurs isolés étrangers est des plus préoccupantes : manque de place criante en foyers adaptés, peu de prise en charge du point de vue de l'accès à la formation hormis des cours de français relevant d'associations de plus en plus démunies de moyens, carence dans le suivi des demandes d'asile, absence fréquente de suivi psychologique dans les ASE départementales. Les difficultés budgétaires rencontrées par les départements ne peuvent en aucun cas être retenues pour déroger au devoir de protection de tous les mineurs isolés quelle que soit leur nationalité et situation administrative.



**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

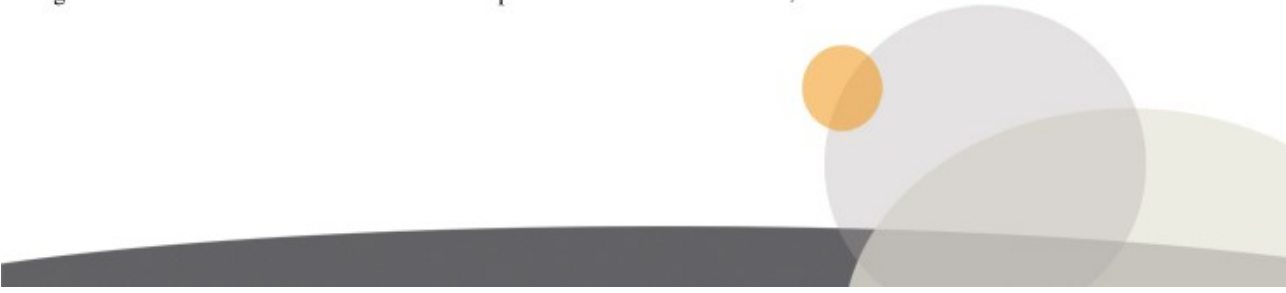
- Dans le domaine des temps dits « périscolaires » et des loisirs :

Les obligations horaires et professionnelles des parents d'enfants scolarisés dans les écoles primaires les rendent souvent dépendants des services développés par les communes avant ou après les heures de classe ainsi que pendant la pause méridienne. Or les contraintes budgétaires ou de locaux des maires et, parfois, les choix idéologiques de certains d'entre eux, les conduisent à restreindre l'accès à ces services - parfois de façon indigne, comme on a pu le voir pour la restauration scolaire - ou à réduire la qualité de l'accueil aux normes minimales d'un simple gardiennage collectif.

De plus, force est de constater qu'aujourd'hui les enfants sont considérés comme des consommateurs matraqués par la publicité et soumis dès le plus jeune âge au consumérisme et ce jusque dans les établissements scolaires. Nous opposons à cela des temps de loisirs et d'animation publics et gratuits résolument tournés vers l'éducatif et le respect de leur rythme et maturité. Cela doit s'accompagner d'une reconnaissance et d'une professionnalisation accrue des intervenants.

Le passage à la semaine scolaire de 4 jours, considéré comme une aberration par tous les chrono-biologistes, a par ailleurs accru les temps dits « libres » des enfants. Là encore, il s'agissait de faire des économies sur le dos des enfants (transports scolaires chauffage etc...) On observe pourtant de plus en plus à quel point les enfants sont inégaux devant les temps libres (4 mois par an, 3 jours par semaine) dans la mesure où les parents ne sont pas à même de pouvoir en assurer seuls l'occupation. L'existence, la qualité et l'accessibilité - financière, géographique, culturelle - de structures de loisirs mises en place ou soutenues par les communes et les Caisses d'allocations familiales sont quant à elles aléatoires d'un territoire à l'autre et ne font l'objet d'aucune contrainte légale. Seuls les enfants de familles aisées peuvent dès lors bénéficier d'un véritable choix de services et d'équipements adaptés à leurs besoins et à leurs attentes, mais payants ; les autres se répartissent une « offre » publique ou parapublique, souvent de qualité car dépositaire des savoir-faire de l'éducation populaire, mais insuffisante en quantité et, surtout pour les adolescents, en diversité. Les mêmes clivages et injustices se retrouvent à propos de l'aide aux devoirs et de l'accompagnement à la scolarité, dont la large externalisation hors des temps et des espaces scolaires laisse aux familles la responsabilité d'assumer des contraintes face auxquelles elles sont en situation d'inégalité. Ce sont pourtant les classes populaires que la droite, et une partie de la gauche, accusent de laisser leurs enfants sans surveillance ou sans soutien scolaire...

Tous ces choix ont des résultats catastrophiques : creusement des inégalités sociales en matière d'éducation (familiale, scolaire, périscolaire et pendant les temps libres) et en matière de santé d'accès aux soins, souffrances physiques et mentales d'enfants non prises en charge, taux de suicide des moins de 25 ans parmi les plus hauts d'Europe, taux de grossesses non désirées en hausse parmi les adolescentes,...





**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

- Sur la question de la pluralité des parentalités et des structures familiales d'aujourd'hui,

la droite sarkozyste, arqueboutée sur des visions conservatrices voire réactionnaires, héritées du dogme religieux, refuse toute évolution juridique en lien avec les évolutions de la société. L'institution, telle que la reflètent le code civil et le code de l'action sociale et des familles en vigueur, reste porteuse d'un schéma familial unique (le modèle marital stable), patriarcal et hétéronormé, qui ne correspond pas au vécu de nombre d'enfants. L'absence de droits pour le "parent social" (que ce soit dans les familles recomposées ou les familles homoparentales existantes...), fragilise les familles et est préjudiciable à l'intérêt même de l'enfant, privé de la protection découlant de la filiation ou, plus souvent encore, de la reconnaissance des rôles éducatifs et affectifs assurés par ce "parent social" au quotidien.

- Face à de telles régressions, le Front de Gauche n'entend pas jouer petit bras!

Il propose de renouer avec "les jours heureux" chers au Conseil National de la Résistance en s'appuyant sur ses acquis pour les approfondir.

Le Front de Gauche veut élargir la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans. Il rétablira la carte scolaire et redonnera à l'Education nationale les moyens de tendre vers l'émancipation et la réussite de tous les élèves, par une prise en charge personnalisée et diversifiée.

Pour les moins de trois ans, le Front de Gauche refusera obstinément toute marchandisation de l'accueil de la petite enfance : retrait du décret Morano, refus des "jardins d'éveils" payants. Il créera un service public de la petite enfance qui intégrera dans leur diversité tous les modes d'accueil : crèches collectives, crèches familiales, halte-garderies et une coordination accrue de l'accès aux assistantes maternelles agréées. Cela pourrait préfigurer à terme un service public unifié de l'accueil de la petite enfance en favorisant le développement des structures de type « multi-accueil », et en donnant en outre aux professionnel-le-s un cadre statutaire commun. Une loi de programmation budgétaire sera adoptée dans ce domaine. La scolarisation par l'Education nationale dès l'âge de 2 ans, dans des locaux et avec des accompagnements pédagogiques appropriés, se fera uniquement lorsque les parents le souhaitent et que le développement et la maturité de l'enfant le permettent. La création de « structures passerelles », encore trop rares, entre les modes d'accueil individuels ou collectifs et l'école sera encouragée avec le concours des communes, des Caisses d'allocations familiales et de l'Education nationale. Le plus important est d'offrir à chaque enfant un mode d'accueil et d'accompagnement éducatif gratuit, lui permettant un épanouissement et une socialisation adaptés à sa personnalité. Ainsi, l'arbitrage ne se fera-t-il plus en fonction du coût et des moyens financiers des familles, mais de l'intérêt de l'enfant.



**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

Le Front de Gauche estime que si l'Éducation nationale se doit d'œuvrer à la progression et à la réussite scolaires de tous les élèves, la personne de l'enfant ne se résume pas pour autant à son statut d'élève. Il importe donc de prendre également en considération les parts prises à l'éducation, au sens large du terme, par les familles, les acteurs des temps et des espaces dits périscolaires et les acteurs susceptibles d'animer des temps et des espaces de loisirs diversifiés, ouverts et accessibles – financièrement, géographiquement, socialement – à toutes et tous, émancipateurs et de qualité. Le Front de Gauche entend donc encourager et généraliser la mise en œuvre opérationnelle de projets éducatifs globaux et locaux. De tels projets sont déjà initiés depuis bientôt 10 ans par plusieurs villes. Mais leur cadre politique et méthodologique général et les moyens afférents à leur déploiement doivent désormais être fixés et garantis au plan national. Ainsi, ces projets seront-ils à même de mobiliser et de fédérer, en les ajustant, aux besoins et aux réalités des territoires et aux aspirations qui s'y exprimeront démocratiquement, les responsabilités et les contributions des principaux décideurs et acteurs concernés par l'organisation des temps libres et l'aménagement des espaces qui s'y consacrent, à savoir : les communes (et les intercommunalités) et les départements, les Caisses d'allocations familiales, les associations d'éducation populaire (et pas seulement complémentaires de l'école), les associations culturelles et sportives, et enfin les familles.

Le Front de Gauche est favorable à la conception d'une école maternelle qui préserve les enfants de la pression des apprentissages scolaires et de l'évaluation des performances.

Le Front de Gauche abrogera les mesures stigmatisantes et cruelles comme la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire, le fichier base-élèves et la loi du 5 mars 2007 dite de "prévention de la délinquance".

Le Front de Gauche redonnera à la PJJ les moyens d'intervenir en matière de protection de l'enfance, confortera la double compétence civile et pénale des juges des enfants, abrogera toutes les lois ayant gommé la spécificité de la justice de l'enfance et de l'adolescence (lois Perben 1 et 2, tribunal correctionnel pour les 16-18 ans en cas de récidive, peines-planchers, quasi comparution immédiate,...). Il réaffirmera par les choix dans l'affectation des moyens la primauté de l'éducatif sur la sanction.

Concernant les mineurs étrangers isolés, le Front de Gauche généralisera l'obligation d'une prise en charge effective et immédiate, exigera l'abandon du recours à l'expertise osseuse prétendant déterminer l'âge et accordera l'autorité absolue aux documents d'état civil.

Le Front de Gauche engagera un plan d'urgence de recrutement pour les PMI et la santé scolaire, et veillera à mieux coordonner ces deux services de prévention généralistes, voire à les unifier dans le cadre d'un service intégré pour ce qui concerne les enfants de 0 à 12 ans. Il abrogera la loi Bachelot dite « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) qui, en plus de mettre en concurrence les hôpitaux publics et les cliniques privées, met aussi en concurrence les établissements sanitaires et médico-sociaux entre eux.



**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

Le Front de Gauche mettra fin à la RGPP. Il rétablira l'ensemble des postes supprimés dans toutes les professions et secteurs en relation avec des enfants, des jeunes et des parents: crèches publiques, PMI, RASED, planning familial, maternités, les services de pédiatrie, de pédopsychiatrie, CMPEA, Education nationale, PJJ,.. Il ira au-delà si nécessaire dans certaines zones (notamment rurales, péri-urbaines et urbaines défavorisées).

Le Front de Gauche en finira avec la destruction de la convention collective des travailleurs sociaux de 1966.

Le Front de Gauche rompra avec la confusion des genres par laquelle certains dispositifs font des professionnel-le-s des auxiliaires de police ou des évaluateurs de "risques" que personne n'est à même d'évaluer. Il redonnera confiance aux professionnel-le-s en les confortant dans leurs missions et leur métier d'origine.

Le Front de Gauche assurera, afin de sécuriser les liens familiaux de l'enfant, au nom de son intérêt supérieur, une reconnaissance légale de la pluralité des modes familiaux et de parentalités (familles hétéroparentales, homoparentales, monoparentales, recomposées...), dans le cadre du droit commun de la filiation, à travers une loi d'égalité des droits. Pour les familles existantes : reconnaissance des couples homoparentaux et, pour les familles formées en co-parentalités et les familles recomposées qui le souhaitent, reconnaissance de l'exercice effectif au quotidien de certains des attributs de l'autorité parentale, voire de la filiation juridique, à tous les adultes (« parents sociaux ») participant à l'éducation des enfants, à travers un contrat de projet parental (tout en veillant à ne pas reconnaître, par extension, la polygamie ni, dans les nombreux cas où le risque se présente, à exclure de ses droits et devoirs le parent d'origine ne disposant pas de la résidence principale des enfants). Pour les projets parentaux en devenir: ouverture du droit à l'adoption, simple aussi bien que plénière, sans distinction d'orientation sexuelle, pour l'obtention de l'agrément, pour les couples sous toutes leurs formes (mariés, pacsés, concubins) ainsi qu'aux personnes célibataires sans distinction.

Le Front de Gauche estime enfin que l'émancipation des enfants passe aussi par une politique active d'éducation à la lutte contre toutes les discriminations (racistes, sexistes, homophobes/transphobes, liées à une situation de handicap ou à l'état de santé...), notamment au sein de l'institution scolaire. Favoriser le vivre-ensemble participe aussi de la prévention des suicides des jeunes dont la prévalence est particulièrement élevée chez celles et ceux qui se sentent discriminé-e-s dans la société.

C'est de toutes ces propositions que dépend la redéfinition d'une politique de l'enfance bienveillante et émancipatrice, aux antipodes de celle aujourd'hui conduite, stigmatisante et pseudo-sécuritaire (elle est loin, en effet, bien au contraire, d'assurer une véritable sécurité physique, psychique et sociale à tous les enfants)!



**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

Le Front de Gauche a été ces dernières années de tous les combats aux côtés des parents, des personnels de l'Education nationale et de l'éducation populaire, des personnels de la petite enfance à travers le collectif "Pas de bébés à la consigne", l'Appel des appels" ou le collectif "Sauvons la clinique", des personnels de santé pour sauver des maternités ou des centres IVG, mais aussi du Réseau Education Sans Frontières. Il soutient sans réserve la lutte du réseau "Pas de zéro de conduite", du collectif des "Etats généreux pour l'Enfance" dont il partage les conclusions, des personnels de la PJJ, des travailleuses et des travailleurs sociaux, des juges des enfants, des éducatrices et éducateurs spécialisé-e-s, des psychologues, des pédopsychiatres, des pédiatres et des professionnel-le-s de la prévention et du soin qui refusent, au-delà de la disparition de leur métier, la disparition de la notion même d'enfant !

C'est en raison de la confiance qu'il a gagnée à nos côtés dans ces luttes que nous nous engageons aux côtés du Front de Gauche !

Avec le Front de Gauche : nous, on peut faire autrement!

WWW.PLACEAUPEUPLE2012.FR

